



Déclaration de la CGT

sur les Centres de santé

Dans le contexte de la politique de santé actuelle, «pacte territoire-santé» et la future négociation de la convention nationale entre les centres de santé et l'Assurance maladie, la Cgt veut souligner l'importance de maintenir les centres de santé existant et de les développer afin de lutter contre la marchandisation de la santé et répondre aux besoins des populations.

Les inégalités d'accès aux soins augmentent dans notre pays : un Français sur trois renonce aux soins. Les dépassements d'honoraires, la non généralisation du Tiers payant, les déremboursements de médicaments, les franchises médicales, auxquels se rajoute la désertification médicale en sont les principales causes.

L'État a une responsabilité première dans l'accessibilité de tous à des soins de qualité et ce quels que soient ses moyens financiers, son lieu de résidence et son origine. Ce devoir National ne doit pas être, en aucun cas, transféré au secteur libéral. Force est de constater que les politiques publiques ne cessent de se désengager, développant ainsi une marchandisation de la Santé et un recul du droit et de l'accès aux soins.

Après des négociations scandaleuses sur les dépassements d'honoraires, le « Pacte Territoire-santé » de la Ministre de la santé n'est pas fait pour rassurer les Français.

Pour la CGT, la santé n'est pas un coût mais bien un investissement qui permet de sauver des vies.

Depuis des années nous assistons au démantèlement de notre système de santé sur des considérants financiers uniquement : fermeture de services et des hôpitaux publics de proximité, regroupement en communauté hospitalière, développement de partenariat public / privé, transfert d'activité vers le secteur privé lucratif, fermeture de centres de santé et de consultation de protection maternelle et infantile (PMI).

Alors que les centres de santé, qu'ils soient associatifs, municipaux, mutualistes, de la Sécurité sociale (régime général ou autres, comme le régime minier) font la démonstration de leur efficacité sociale et économique régulant le secteur II, leur existence même est menacée : fermeture des centres de santé dans les Ardennes, restructurations des centres de santé en région parisienne, difficultés des centres de santé miniers, redressement judiciaire dans les Bouches du Rhône pour 11 centres de santé ! Concernant ces 11 centres de santé, la CGT, les salariés du Grand Conseil de la Mutualité des Bouches-du-Rhône aux côtés des usagers, des comités de soutien, des élus mènent une lutte sans relâche afin de sauvegarder les 1000 emplois et les structures de proximité répondant aux besoins de 200 000 patients.

Pourtant Dominique Acker, dans son rapport sur les centres de santé précisait «*Les centres de santé disposent d'atouts incontestables face aux enjeux de notre système de santé liés à la démographie médicale, au vieillissement de la population, à l'efficience de la prise en charge et à l'accès pour tous à des soins de qualité*»

Au-delà de la volonté ou pas des gestionnaires des centres de santé de maintenir ces structures, de quoi souffrent les centres de santé ? D'une absence de financements publics leur permettant d'assurer leurs missions.

Les douze engagements contenus dans le Pacte «Santé Territoire» de la ministre de la Santé apportent principalement une réponse libérale ne permettant pas de répondre aux besoins. C'est au travers d'un véritable Service public de santé financé par les cotisations sociales, que le droit à la santé pour tous sera assuré.

Pour la Cgt, ce service public doit être piloté par des services départementaux, régionaux et nationaux relevant de la fonction publique avec des personnels sous statut. Il doit être organisé en réseau avec les centres hospitaliers

généralistes, les Centres Hospitaliers Universitaires et Régionaux, les établissements publics psychiatriques de secteur, les centres de santé, de PMI et les centres de planning et éducation familiale.

Les centres de santé sont une véritable réponse parce que :

- Ils sont des structures de proximité assurant une prise en charge globale et coordonnée ;
- Ils garantissent le secteur I (non dépassement d'honoraire, application des tarifs opposables) ;
- Ils assurent le Tiers payant intégral avec dispense d'avance financière ;
- Ils fonctionnent en équipe médicale salariée et pluridisciplinaire (généralistes et spécialistes) ;
- Ils participent à la continuité et à la permanence des soins ;
- Ils s'acquittent de missions de prévention, de dépistage et d'éducation pour la santé ;
- Ils s'assurent d'une bonne coordination dans la réponse aux besoins sanitaires et médico-sociaux ;
- Ils sont en pointe pour beaucoup sur l'éducation thérapeutique et la délivrance des génériques, le suivi, le traitement des maladies chroniques ;
- Ils favorisent le lien social, la connaissance des droits accessible à tous (jeunes, personnes âgées, salariés, bénéficiaire de la CMU,...) ;
- Ils peuvent répondre aux besoins de santé nationaux et locaux en lien avec les acteurs (collectivités territoriales, municipalités, associations d'usagers..).

La Cgt revendique la reconnaissance du rôle de ces structures aux travers de financements de l'Assurance maladie, créant ainsi les conditions d'une véritable réponse ambulatoire de service public pour l'ensemble de la population, bloquant

la prolifération du libéralisme de la santé. Elles pourraient jouer le rôle de plate forme de services en santé sur les territoires.

Quel financement public correspondant aux missions des centres de Santé ?

Il faut sortir du paiement à l'acte qui est inflationniste.

Le financement des centres de santé doit se faire de façon forfaitaire prenant en compte :

- la coordination des soins ;
- Leur rôle dans la prise en charge des maladies chroniques ;
- les frais de structure (prise en compte du coût du tiers payant, reconnaissance de la mission d'accueil sociale auprès des populations précaires, personnes âgées, jeunes) ;
- les frais de fonctionnement correspondant aux missions sociales (informatisation dans le cadre du dossier médical partagé, postes de secrétariat pour une prise en charge sociale des populations, assurer la permanence et la continuité des soins) ;
- Leur volume d'activité ;
- Leur implantation palliant aux déserts médicaux ;
- Leur rôle dans l'éducation en matière de santé.

Ce rôle public et ces financements publics impliquent de fait une gouvernance des centres de santé impliquant tous les acteurs : gestionnaires, représentants des personnels, représentants des patients, représentants des collectivités, organisations syndicales départementales, représentants des régimes obligatoires.

La Cgt entend porter haut et fort ses propositions, et mettra en œuvre tous les moyens de leurs prises en compte notamment lors des négociations de la convention nationale entre les centres de santé et l'Assurance maladie afin de maintenir les structures existantes de médecine publique ambulatoire avec tous leurs emplois et d'en voir se développer d'autres.

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus fort.

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Âge : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :
.....



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,
téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr. **Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr**